M-313

Motion de la commission de l'informatique et de la communication: «Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture (bis)».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 4 novembre 2003, dans le rapport M-313 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre, dans les meilleurs délais, un projet qui devra tenir compte des points suivants:

– la présentation des projets d'aménagement, d'urbanisation ou autres projets d'importance, devra se faire, dans la mesure du possible, en 3D dans certains cas ou sous la forme de vidéosimulation, à l'intention des commissions spécialisées du Conseil municipal;

– l'accessibilité la plus large possible, notamment par le site internet, aux élus, aux habitants de la Ville de Genève, des projets ci-avant visés et, plus généralement, des propositions du Conseil administratif;

– l'étude d'un projet d'installation de projection vidéo au sein de la salle du Grand Conseil, susceptible d'être transmis aux autorités décisionnelles de l'aménagement de ladite salle.